

Demande d'études cas par cas – Notice complémentaire

Historique et contexte du projet

L'Ecole Bilingue Internationale de Haute-Savoie (EBiHS) a ouvert ses portes en septembre 2010 avec la volonté de proposer une éducation bilingue français-anglais aux enfants de 3 à 11 ans (cycle primaire) du bassin annécien. Ce type d'école est le tout premier en Haute-Savoie.

Dans cette région dynamique et en pleine croissance, et à proximité de Genève, le besoin de ce type d'éducation est important, et la progression fulgurante de l'école en témoigne.

Débutant avec un effectif de 19 élèves en 2010, l'école ouvre deux classes par année de la Petite Section de Maternelle au CM2 et, pour faire face à la demande, double ses effectifs par la création d'une seconde école en 2015.

L'arrivée du collège bilingue en 2018 répond encore davantage à une population de plus en plus concernée par une éducation ouverte sur le monde et l'internationalisation.

En septembre 2021, la classe de troisième est créée, les quatre niveaux de collège sont ouverts. L'EBiHS, primaire et secondaire compte alors environ 400 élèves, le maximum qu'elle puisse accueillir faute de place et de locaux.

Le collège étant abrité dans des locaux loués temporairement par la mairie d'Annecy, avec un manque d'infrastructures (réfectoire, cantine, cour de récréation...), il devient nécessaire de rechercher des locaux qui pourront assurer la pérennité de ce cycle secondaire.

Fin 2020, la Communauté de Communes Fier et Usses (CCFU) regroupant 7 communes (La Balme de Sillingy, Choisy, Lovagny, Mésigny, Nonglard, Sallenôves, Sillingy) a lancé une consultation pour recueillir des propositions d'acquisition en vue de la cession d'un de ses terrains au lieu-dit "La Bouchère", à Sillingy, et de ses droits à bâtir pour la réalisation d'un programme comprenant la viabilisation du tènement dans sa globalité et sa construction.

A l'unanimité du Conseil communautaire du 11 mars 2021, le projet d'établissement scolaire bilingue de l'EBiHS a été désigné "Lauréat" de la consultation. Le terrain de la Bouchère pourra donc accueillir le projet d'un groupe scolaire complet de l'EBiHS (troisième école primaire, collège et lycée) pour répondre au besoin territorial.

Les locaux actuellement occupés par le collège ne seront pas démolis mais affectés par la mairie d'Annecy à d'autres usages.

En 2021, ce projet incluant le premier lycée bilingue international du département a donc eu l'opportunité d'être présenté aux acteurs locaux privés et publics dont M. le Président du Département (M. BERNARD MONTIEL), Mme la Vice-Présidente de la Région en charge des Lycées (Mme BÉATRICE BERTHOUX), M. Le Sénateur (CYRIL PELLEVAL), Mme La Députée (VÉRONIQUE RIOTON) etc.

Il n'est pas à douter que le projet répond positivement à une nécessité territoriale.

1. Périmètre du projet

Il convient de compléter le dossier, notamment le formulaire de demande d'examen au cas par cas, pour préciser toutes les incidences de l'ensemble du projet (consommation d'eau, etc.)

La société SUNFLOWERS SAS, a en projet la construction d'un établissement scolaire sur un terrain situé au lieu-dit La Bouchère, route d'Epagny, sur la commune de Sillingy, en Haute-Savoie. Ce futur établissement sera exploité par l'association Ecole Bilingue Internationale de Haute-Savoie (EBiHS).

Ce projet prévoit :

- La construction d'un bâtiment neuf pour accueillir :
 - Un établissement d'enseignement bilingue avec des classes du premier et du second degré (maternelle, élémentaire, collège, lycée) ;
 - Une salle polyvalente à dominante sportive ;
 - Un restaurant scolaire.
- L'aménagement des espaces extérieurs pour créer des espaces végétalisés, un parvis, un dépose-minute, des parkings et des cours de récréation, nécessaires au fonctionnement de l'établissement.

Les compléments sont apportés autant que de besoin dans le formulaire CERFA version V1 du 16 juin 2022, pour prendre en compte l'ensemble du projet de création de l'établissement scolaire et les effets cumulés.

Plus spécialement sur la consommation d'eau : une estimation par rapport à la consommation des écoles actuelles est réalisée. En 2021, le ratio de consommation d'eau par élève se monte à 3 m³ environ (952 m³ pour 320 élèves). Si l'on applique ce ratio sur l'effectif du nouvel établissement, il est possible d'estimer une consommation d'eau, à terme de la capacité globale de l'établissement, d'environ 1500 m³ d'eau potable par année.

Les sources d'eau potable de la commune de Sillingy sont suffisantes pour assurer cette demande (Cf. PLU).

2. Durée et calendrier du projet

Quelle est la durée de réalisation du projet (date/période de début-fin des aménagements) ?

- Autorisations administratives : Septembre 2022
- Période de recours des tiers : Octobre et Novembre 2022
- Etudes, consultation des entreprises, mise au point des marchés : en cours
- Préparation de chantier : Décembre 2022
- Début des travaux : janvier 2023

- Achèvement des travaux (bâtiment et aménagements extérieurs hors espaces verts) : 31 juillet 2024.
- Commission de sécurité et équipement mobilier : août 2024
- Achèvement des travaux espaces verts : décembre 2024

3. Articulation avec l'OAP n°6 du PLU

Quel est le nombre de logements prévus par le projet ? Quelle est la compatibilité du projet avec l'OAP 6 ? Quelles sont les incidences sur l'environnement d'un report de construction de logements initialement prévus par le PLU sur d'autres sites ? Est-il prévu que la réalisation du projet soit précédée d'une évolution de l'OAP 6 du PLU ? Dans l'affirmative, à quelle échéance ? (Absence de saisine d'examen au cas par cas urbanisme pour une évolution de ce PLU sur ce point)

Un courrier de M. Le Maire de la commune de Sillingy, M. YVAN SONNERAT apporte des précisions quant à la compatibilité du projet avec l'OAP et le PLU. Ce courrier atteste le respect des objectifs en termes de logement et d'aménagement (cf attestation ci-jointe).

4. Places de stationnement

Les indications qui figurent dans le CERFA ne sont pas cohérentes avec la représentation graphique du projet sur le plan masse et la notice explicative. Merci de préciser quels sont les bons chiffres et de clarifier ce point.

RÉCAPITULATIF DES PLACES DE STATIONNEMENT

Stationnement réservé au public (objet de la présente demande Cas par Cas) :

Dépose-minute : véhicules légers : 13 places et minibus : 4 places

Stationnement : 46 places (dont 2 emplacements réservés aux p.m.r.)

TOTAL STATIONNEMENT PUBLIC : 63 PLACES

Stationnement privé (strictement réservé aux personnels de l'établissement) :

- Primaire : 5 places (dont 1 emplacement réservé au p.m.r.)

- Secondaire et autres personnels : 39 places (dont 2 emplacements réservés aux p.m.r.)

- Logement : 2 places (dont 1 emplacement réservé aux p.m.r.)

TOTAL STATIONNEMENT PRIVÉ : 46 PLACES

- ⇒ Le projet encourage-t-il le mode de déplacements actifs (vélo)/ véhicules électriques/ covoiturage ?
- ⇒ Avec quel nombre de places de stationnement dédiées ?

Le projet laisse toute sa place à la mobilité douce et aux modes de déplacements actifs :

- un local deux roues (65 m²) et un espace extérieur dédié et aménagés sont prévus à l'intérieur de l'établissement à proximité immédiate de l'entrée. L'établissement sera par ailleurs accessible depuis la voie verte le long de la RD908, ce qui favorise l'usage des cycles par les élèves et le personnel. Cette voie verte permet de rejoindre Annecy. C'est un maillon de la véloroute du Sillon Alpin, qui relie Mons à Albertville.
- Des emplacements seront réservés pour les voitures électriques notamment dans les aires de stationnement privé (réservés aux personnels) qui auront la possibilité de mettre en charge les batteries de leurs véhicules. Cette disposition sera adaptée (et adaptable) en fonction des besoins et des usages avec un minimum de 10 places réparties sur les différentes aires.
- Des installations électriques sur l'aire de stationnement pourraient être dévolues au public. Dans ce cas, l'aire sera plus réduite (3 à 5 places) compte-tenu de l'usage (bref arrêt au moment de la dépose et stationnement de courte durée en fin de journée ne permettant pas la recharge significative des véhicules.

Est-il desservi par des transports en commun ?

Des transports de ramassage scolaires sont prévus (2 bus de 25 places chacun, ce besoin sera évalué suivant l'évolution du nombre d'élèves chaque année.)

Un arrêt de bus local est situé à environ 200m, accessible par trottoir sécurisé.

- ⇒ Confirmer que toutes les places de stationnement sont perméables

Toutes les places de stationnement sont perméables à l'exception des 6 places dédiées aux pmr qui seront revêtues d'un enrobé drainant un peu moins perméable que le revêtement des places non réservées (Coefficient de perméabilité K de **3,12.10⁻³ m/s avec des dalles engazonnées**).

5. Superficie de la zone supprimée

- ⇒ Quelle est la superficie des terres agricoles supprimée, d'une part, pour l'aire de stationnement, d'autre part, pour l'ensemble du projet

L'aire de stationnement publique seule couvrira environ 3000m² à laquelle il faut ajouter la voie d'accès, voie qui desservira également l'ensemble de l'établissement scolaire.

l'ensemble du projet représente 1,7 ha (parcelles AB 195a + AB 135a) dont une partie est occupée par un chemin rural qu'il convient de décompter mais représente une surface assez marginale (quelques centaines de m²).

La zone du projet étant actuellement classée en zone AU, l'exploitant M. Lavorel est informé depuis l'élaboration du PLU de la vocation constructible de ce secteur. Le projet ne remet pas en cause la viabilité économique de son exploitation et il exploite actuellement les parcelles visées de manière temporaire dans l'attente de l'aménagement de l'établissement scolaire.

6. Superficie des espaces verts

⇒ Quelle est la superficie des espaces verts ?

Répartition des surfaces de revêtement du projet dans son intégralité :

ESPACES EXTÉRIEURS

- Espaces verts (states végétales variées) : 4 111 m² (24,4 %)
- Stationnement et voie pompier perméable : 2 169 m² (12,9 %)
- Cour de récréation perméable (résine aliphatique) : 1 538 m² (9,1%)
- Enrobé drainant voirie automobile : 2 189 m² (13%)
- Enrobé drainant circulation piétonne et deux roues : 3 062 m² (13 %)

BÂTIMENTS

- Toiture terrasse végétalisée : 1 464 m² (8,7 %)
- Toiture terrasse étanchée : 967 m² (5,7 %)
- Toiture bac acier étanché : 1372 m² (8,1%)
- Divers non comptabilisés : 170 m²

7. Modalités de gestion des eaux pluviales

⇒ Merci de représenter sur un document cartographique le projet ainsi que le rejet au ruisseau de la Soudarde, et de préciser quelles mesures sont prises pour éviter une pollution de ce cours d'eau.

⇒ Merci de communiquer cette annexe qui ne figure pas dans le dossier transmis.

Les eaux de pluie sont exclusivement rejetées dans le réseau public existant le long de la RD908b, par l'intermédiaire d'un décanteur. Un document complémentaire "Loi sur l'eau" est annexé à cette notice, ainsi qu'un courrier formulé par la mairie à la DDT visant à clarifier la bonne compréhension par les services de la gestion des eaux pluviales.

8. Modalités de gestion des eaux usées

⇒ Quelles sont ces modalités ?

Les eaux usées de l'ensemble de l'établissement sont collectées pour être rejetées dans le réseau public du Syndicat Mixte du Lac d'Annecy (SILA). Il est à noter l'installation d'un bac à graisse à la sortie de la partie préparation-laverie du restaurant.

Pour rappel, le territoire couvert par le SILA comprend 116 communes et 318 738 habitants.

Dans son courrier, le SILA n'a émis aucune objection sur le projet (en raison de la capacité de ses infrastructures).

9. Circulation / Mobilité

⇒ Quels sont ces autres secteurs ? La voie d'accès et les secteurs mentionnés dans le CERFA correspondent-ils à ce qui est représenté dans le plan masse ?

OUI, "autres secteurs "correspond aux différentes parties du projet d'établissement scolaire, qui doivent être desservies, à savoir parkings privés, aire de livraison, etc.

⇒ Quelle est l'augmentation de véhicules légers par jour, de poids lourds par jour, cela représente quelle augmentation du trafic sur la RD

Lors de sa mise en exploitation, le projet vise à accueillir, à l'ouverture de l'établissement, un flux total estimé à 537 personnes dont 484 élèves et 53 membres du personnel (professeurs, administration, personnel divers). L'origine géographique des élèves est connue, ils proviennent essentiellement de l'agglomération annécienne.

A ce jour, la répartition modale (voiture, transport en commun, à pied) a été estimée de la manière suivante :

Pour les niveaux maternels et primaires :

- 50% des flux en voiture individuelle ;
- 20% des flux en covoiturage ;
- 20% des flux en navette-bus ;
- 10% des flux en mobilité douce.

Pour les niveaux secondaires :

- 50% des flux en navette-bus ;
- 30% des flux en voiture individuelle ;

- 10% des flux en covoiturage ;
- 10% des flux en mobilité douce.

Pour le personnel :

- 80% des flux en voiture individuelle ;
- 10% des flux en navette-bus ;
- 10% des flux en mobilité douce.

A noter, l'établissement a choisi de mettre en place également un transport scolaire privé, en mobilisant des minibus de 25 places, qui partirait des établissements actuels, situés au parc des Glaisins, à Annecy-le-Vieux pour rejoindre le nouvel établissement, implanté sur la commune de Sillingy. A noter également, un arrêt de bus de transport scolaire départemental et un arrêt de bus de transport en commun sont actuellement situés sur la route départementale D908b, à moins d'un kilomètre chacun du projet.

Ainsi, le projet devrait générer des flux de véhicules supplémentaires mais mesurés. Ces flux devraient être regroupés et connaître des pics sur les tranches horaires correspondant aux principaux flux d'entrée et sortie de cours, même si les horaires de fin de cours sont variables en fonction des niveaux. De manière globale, un pic de flux devrait avoir lieu le matin, entre 7h30 et 8h30 (de l'ordre de 200 véhicules par matinée/par jour en comptabilisant les véhicules élèves et personnel) et en fin de journée, entre 16h15 et 18h (de l'ordre de 200 véhicules par fin de journée/par jour en comptabilisant les véhicules élèves et personnel).

Pour information, la moyenne journalière estimée par le département sur la RD 908b est de 7000 véhicules d'où la préconisation par les du Département et la validation de la commune de Sillingy pour la mise en place d'un simple tourne-à-gauche pour l'accès à l'établissement.

⇒ Nb Poids lourds pour les livraisons cantine/ combien fois/semaine/ venant de où ? Avez-vous le trafic sur la RD pour comparer ?

Le fonctionnement de la restauration scolaire sera en liaison froide, avec uniquement un mode de mise en température. Le prestataire livrera les repas une fois par jour, avec sa fourgonnette, avant l'ouverture de l'école, ce qui ne causera aucune augmentation significative du trafic poids-lourds.

⇒ Le dossier mentionne également un projet d'aménagement de la RD 908 en créant une voie de stockage (permettant de tourner à gauche en venant de Chaumontet et de protéger la liaison piétonne entre la piste cyclable et le terrain).

⇒ Cette opération routière est-elle indispensable à la réalisation du projet ? Quelle est l'analyse des incidences sur l'environnement de cette opération liée au projet ?

Le projet d'aménagement de la RD 908 avec la création d'un tourne-à-gauche est indispensable pour assurer la sécurité routière et a été fait en concertation avec les services du département et la commune de Sillingy, maître d'ouvrage.

Cet aménagement ne créera pas d'incidences agricoles et de faibles incidences sur la biodiversité car l'emprise nécessaire correspond aux bas-côtés de la route qui sont remaniés et banalisés et à la

partie aval du chemin empierré existant, le tout sans usage agricole et sans intérêt écologique notable.

10. Modalités de gestion des déchets et matériaux

⇒ Le projet génère combien de m³ ou de tonnes de déblais ?

Le projet va générer 23 771m³ de terre à mettre en dépôt ou en aménagement de terrain.

⇒ Nombre de camions (incidences indirectes sur le trafic routier et émissions de gaz à effet de serre) ?

Le projet devrait générer un trafic maximum de 3 200 camions et 75 tonnes de CO₂.

⇒ Acheminement vers des ISDI ? Laquelle ?

Non. Les déblais vont être acheminés vers un aménagement paysager dans le but d'être réutilisés.

Nous avons souhaité amener une réponse globale dans la gestion des déchets et matériaux afin de réduire l'impact écologique et environnemental. Le plan d'actions suivant sera mis en place avec l'entreprise en charge du terrassement :

- 1 – Se servir des déblais pour faire un aménagement paysager situé à moins de 10 km du chantier plutôt que de les stocker dans une ISDI située à 20 km.
- 2 – Utiliser du matériel de dernière génération qui réduit fortement les consommations de carburant
- 3 – Etudier la possibilité de traiter les voies au ciment ou à la chaux afin d'éviter de sortir trop de camions de terre et de faire venir de la GNT (économie de la ressource en GNT, réduction du trafic et des nuisances sonores et visuel, réduction des gaz à effet de serre).
- 4 – Se servir des moyens de l'entreprise de terrassement, notamment une plateforme de recyclage et des installations situées à moins de 15 km du chantier (réduction des trajets pour nos compagnons en charge de la conduite des camions).

11. Bruit

⇒ Quelle est la distance qui sépare les salles de classe de cette infrastructure de transports terrestre bruyante ?

La salle de classe la plus proche (extrémité ouest du bâtiment destiné aux classes du primaire) se situe à 102 mètres de l'empreinte de la RD908b (bord de la chaussée le plus proche). La réalisation du tourne à gauche réduira cette distance à un peu moins de 100 mètres puisque la voirie sera légèrement élargie pour la création de l'aménagement routier qui comporte, au droit du projet, un terre-plein central.

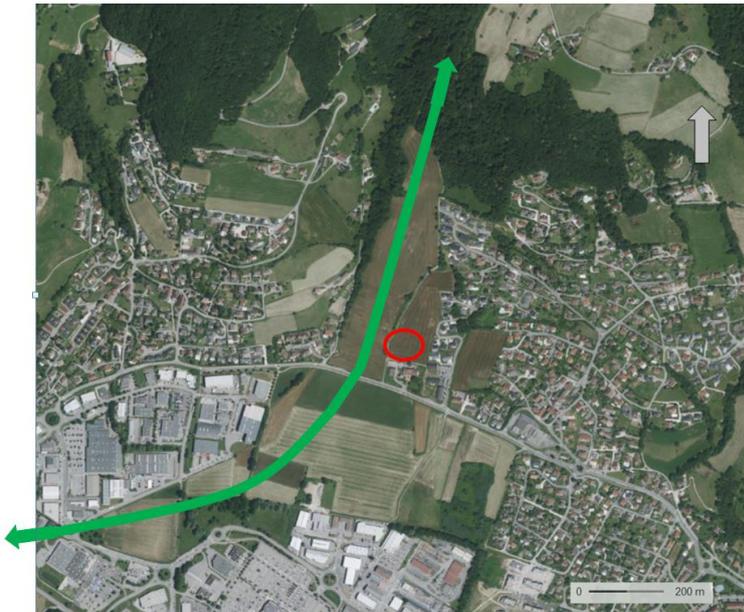
L'indice d'affaiblissement acoustique **minimal** des vitrages des menuiseries extérieures (Double vitrages à ITR à isolation acoustique avec STADIP SILENCE 4 (12) 33.1S (SAINT GOBAIN) ou équivalent est de 34 dB (Rw) pour une valeur requise de 30 dB pour une infrastructure de type 3 dans une bande de 80 à 100 mètres. En prenant en compte les obstacles naturels (la façade est protégée par 5 bandes d'arbres parallèles disposés en séparation entre la voie et le bâtiment), formant un obstacle naturel de plus de 4 mètres de hauteur, la réduction peut être estimée à 9dB supplémentaires.

12. Biodiversité et trame écologique

⇒ Le terrain d'assiette du projet est situé dans un « *espace perméable relais surfacique lié aux milieux terrestres* » par l'annexe TVB du SRADDET.

Cet aspect est bien pris en compte. Les visites font état d'un fuseau de déplacement de faune possible orienté du nord-est au sud-ouest. Il peut permettre de relier les espaces boisés du nord vers les zones forestières de la montagne d'Age (Bois des Pères etc.) au sud-ouest, via les marais d'Epagny, en empruntant le goulet d'étranglement de la zone artisanale au niveau du rond-point (le long de la route Joseph Domenjoud, puis traversant la route de Bellegarde RD1508).

Cet espace perméable s'étend largement hors projet à l'ouest dans un espace agricole bordé de boisements principalement à l'ouest le long du ruisseau de La Sousdarde. Dans l'état actuel, un transit reste possible le long des haies présentes à l'ouest du projet, mais ce dernier n'affectera que très marginalement le fuseau et ne portera pas atteinte aux circulations de la faune dans cet axe.



La perméabilité des milieux qui constituent ce fuseau n'est pas affectée par le projet qui reste très marginal et localisé à l'est du corridor.

- ⇒ La pression d'inventaire semble être d'un jour de visite de terrain (15 mai 2022, annexe 8-2 p.3) sans justifier que ceci soit représentatif de l'écologie des espèces susceptibles d'être présentes sur le site.
- ⇒ L'annexe 8-2 n'aborde que le seul emplacement de l'aire de stationnement, sans caractériser la faune/flore et habitats naturels sur l'ensemble du projet.
- ⇒ Justifier que la pression d'inventaire est représentative de l'écologie des espèces susceptibles d'être présentes sur le site ; préciser quels sont la faune/flore et habitats naturels présents sur l'ensemble du projet

La première visite de terrain du 15 mai 2022 avait permis d'apprécier de manière satisfaisante les habitats naturels ainsi que la flore et faune associées sur le secteur sur le secteur de l'aire de stationnement (milieux de culture et haies et bosquets relictuels). Afin de préciser les habitats naturels et avoir une connaissance élargie à l'ensemble du projet, une **expertise complémentaire a été diligentée le vendredi 11 juin** (S Favre H2O Environnement), avec une orientation particulière vers la faune. La pression d'inventaire est donc satisfaisante et représentative des milieux et des espèces sur ce secteur dont le caractère anthropique est marqué.

L'essentiel du tènement (1,7 ha) correspond à un usage agricole de cultures (tournesol) dont la qualité biologique est faible (terres nues une partie de l'année, alignement de plantes cultivées). Les éléments de diversification viennent des talus et bas-cotés du chemin qui comptent des haies fragmentées, mais diversifiées (prunier, noyer, cornouiller sanguin, merisier, frêne, sureau noir, rosier des chiens, aubépine, érable plane, lierre couvrant plus ou moins la plupart des arbres, qui aussi sur plusieurs arbres, ronces en un massif dense au pied).

Pour la faune : le site n'est pas favorable aux amphibiens en l'absence d'eau. La présence de la haie et du chemin ensoleillé est favorable aux reptiles (non observés), avec un amas de pierres au nord

hors emprise renforce les potentialités. 13 espèces d'oiseaux sont notées parmi lesquels la fauvette à tête noire nicheur certain, et nicheur probable l'hypolaïs polyglotte espèce de milieux buissonnants. Un serin cini a été observé en marge du site au nord de la ferme près d'un grand arbre (qui est préservé dans le projet). Les autres espèces d'oiseaux sont commensales de l'homme (merle noir nicheur, moineau domestique rouge queue noir) ou ont été observés en survol ou passage. Les insectes notés, dans le linéaire de haies, sont communs (piérides du chou et de l'ibéride, fadet commun, myrtils).

⇒ Préciser quelles sont les mesures prises pour éviter et réduire les incidences négatives

Le projet évite la suppression de l'arbre le plus remarquable du tènement, situé au sud contre la ferme St Jean.

Le projet prévoit, pour limiter les incidences sur la biodiversité de la suppression de la haie ouest, d'abondantes plantations de haies et bosquets sur l'ensemble du site, dans la partie aire de stationnement public mais également dans les autres secteurs (24% d'espaces verts hors toitures végétalisées).

Les espèces ornementales peu favorables à la biodiversité sont proscrites (thuya, laurier, ...) et les choix se portent sur les espèces locales : merisier, frêne, érable plane, noyer, fruitiers pour les arbres, aubépine, sureau noir, églantier, cornouiller sanguin, ... pour les arbustes) dans une structure pluristratifiée pour être favorable à la faune. Ces plantations diversifiées associées à une gestion durable et différenciée des espaces verts de l'école (maintien de lisières herbacées, pas de produits phytosanitaires, ...) devraient maintenir la diversité biologique dans le secteur et la présence de la faune (oiseaux, insectes).

Le projet prévoit, pour limiter les incidences sur la biodiversité de la suppression de la haie ouest, d'abondantes plantations de haies et bosquets sur l'ensemble du site, dans la partie aire de stationnement public mais également dans les autres secteurs (24% d'espaces verts hors toitures végétalisées).

Les clôtures autour de l'établissement seront perméables à la petite faune, avec des barreaux espacés et/ou des murets présentant des ouvertures à la base (hérisson, ..)

Par ailleurs, pour les travaux, la période de défrichage de la haie ouest se fera hors période de plus grande sensibilité de la faune, impérativement entre septembre et novembre, hors période de nidification oiseaux et avant la période froide afin de permettre l'échappement des reptiles (températures supérieures à 17-18°C).

13. Energies renouvelables – lutte contre les effets du changement climatique

⇒ S'agissant de l'énergie, le projet prévoit-il des énergies renouvelables ? (panneaux photovoltaïques ou autre)

Le chauffage des bâtiments est prévu par un système de pompe à chaleur géothermique (captage vertical au sol) pour 70 à 80 % des besoins, avec (en complément) un apport gaz pour que l'installation géothermique ne soit pas dimensionnée pour les températures négatives extrêmes pouvant s'avérer rarissimes. Une installation photovoltaïque complète le dispositif de recours aux énergies renouvelables (projection d'une installation comprise entre 100 et 500 m² de panneaux pour une production estimée entre 30 et 150 kWh) (Étude et dimensionnement en cours de réalisation).

Concernant le confort d'été, le projet ne prévoit aucune climatisation (à l'exception des locaux spécifiques, locaux des ordures ménagères et baie de brassage informatique). Le dispositif constructif prévu (structure à grande inertie avec une isolation par l'extérieur, des protections solaires extérieures réglables et une ventilation nocturne naturelle traversante nord-sud permet de conserver une température de confort diurne pour les usagers. Un simple « rafraîchissement » est envisagée pour les locaux de la restauration (chauffage hydraulique au sol pouvant être inversée).